



Manufacture d'armes blanches du Klingenthal - plan d'une aiguiserie©
Plan d'une aiguiserie de la manufacture royale d'armes blanches du Klingenthal (100 J 280)

Vous êtes un particulier, une association, une entreprise ou un organisme privé ? Confiez-nous vos archives !

Les administrations ne sont pas les seules à produire des archives : les particuliers produisent également des documents susceptibles d'enrichir la mémoire collective et d'éclairer l'histoire locale.

Parallèlement aux archives publiques produites par des personnes de droit public (l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et autres) ou par des personnes de droit privé dans le cadre d'une mission de service public, les Archives départementales recherchent et collectent régulièrement des archives privées.

Celles-ci présentent un réel intérêt historique, scientifique, culturel ou mémoriel, souvent méconnu. Complémentaires des fonds publics, elles en sont souvent le contrepoint et permettent d'apporter un éclairage différent sur le passé ou documenter un aspect historique sur lequel les archives publiques restent silencieuses. Longtemps négligées par les historiens, c'est après la Seconde Guerre mondiale, qu'elles ont trouvé leur place. Il ne serait plus possible aujourd'hui d'envisager des travaux historiques sans recourir aussi aux archives privées.

Les documents que vous possédez peuvent ainsi constituer une source intéressante pour l'histoire du département du Bas-Rhin et de ses habitants. Les confier aux Archives départementales, c'est avoir la garantie de leur bonne conservation et de leur mise à disposition des chercheurs qui pourront retracer l'histoire d'une association, d'une entreprise ou tout autre organisme privé dont vous détenez des papiers.

Les particuliers ne savent pas toujours vers quelle institution patrimoniale, service d'archives ou bibliothèque, se tourner pour confier leurs papiers. Pour faire simple, les Archives départementales accueillent plutôt des fonds organiques constitués par des familles, associations ou des entreprises dans le cadre du département alors que les bibliothèques prendront en charge les œuvres de l'esprit et les documents imprimés. N'hésitez pas à venir en parler aux archivistes qui vous réorienteront si besoin vers l'institution patrimoniale la plus compétente.

Vos contacts aux Archives

Vos contacts aux Archives

Nos appels à collecte

Les Archives départementales du Bas-Rhin s'adressent à toutes les mairies, écoles, sociétés d'histoire ou particuliers qui possèderaient des [Schul-Chroniken](#) originales ou dont elles connaîtraient les détenteurs.

Consulter les descriptions des fonds privés via l'état général des fonds

- [Série J - Fonds privés](#)
- [Série Fi - Fonds figurés](#)
- [Série AV - Archives audiovisuelles](#)

Contact & Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : <https://archives.bas-rhin.fr>

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois

